

AMBERT LIVRADOIS FOREZ
Communauté de communes

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Données comptables du 25 février 2019



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Le débat d'orientation budgétaire

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.

Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle à l'adoption du budget. La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Table des matières

PARTIE 1 : NOTE DE CONJONCTURE.....	5
A) NOTE MACRO-ECONOMIQUE.....	5
1) LES PREVISIONS DE CROISSANCE	5
2) LE DEFICIT PUBLIC REPARTIRAIT A LA HAUSSE.....	5
3) LA DETTE DE L'ETAT TOUJOURS CROISSANTE	6
4) INFLATION ET REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITIONS.....	6
B) LOI DE FINANCES 2019 ET IMPACTS SUR LES BUDGETS LOCAUX	6
1) PANORAMA DE LA SITUATION DES COLLECTIVITES AU MOMENT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019.....	6
2) DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE LA LOI DE FINANCES 2019.....	8
a) Evolution des dotations de fonctionnement.....	8
b) Une baisse significative des variables d'ajustements:	8
c) La « sortie en sifflet » de la DSR-cible	8
d) Evolutions de la DGF Intercommunale : Fin de la DGF bonifiée.....	9
e) Plafonnement du Coefficient d'intégration fiscale pour le calcul de la Dotation	9
f) Encourager la création de communes nouvelles	9
3) LOI DE FINANCES 2019 ET SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	9
4) LOI DE FINANCES 2019 ET DISPOSITION FISCALES	10
a) Aménagement de la TEOM :	10
b) Baisse de la TVA applicable aux prestations déchets suivantes (de 10 à 5.5%) :.....	10
c) Automatisation du FCTVA :	10
d) La suppression de la Taxe d'habitation ?	10
C) LES MODIFICATIONS COMPTABLES PROPRES A ALF	11
1) Création de budgets annexes : ZA et EHPAD	11
2) Gestion du budget EHPAD par le CIAS.....	11
3) La fin du budget EPIC Tourisme.....	12
4) La modification de la maquette comptable d'ALF (<i>cf annexe 1</i>).....	12
PARTIE 2 : PROSPECTIVES BUDGETAIRES ET ANALYSES	13
A) LE CONTEXTE 2018 : RAPPEL DU DERNIER DOB.....	13
B) LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 : UNE ANNEE PEU ORDINAIRE	14
1) Le budget principal.....	14
2) Les budgets annexes.....	15
C) LE NIVEAU D'ENDETTEMENT	15
1) ENDETTEMENT GLOBAL D'ALF 2019	15
2) STRUCTURE DE LA DETTE GLOBALE.....	16
3) ENDETTEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	16

4) POSITION d'ALF VIS-A-VIS DU RATIO DE SURRENDETTEMENT	17
5) POSITION d'ALF VIS-A-VIS DE SA CAPACITE DE DESENDETTEMENT.....	18
PARTIE 3 : DE L'EPARGNE BRUTE A LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT	19
A) PRINCIPALES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU BP2019.....	19
B) EVOLUTION COMPAREE BP19 PAR RAPPORT AU BP18	20
C) EVOLUTION COMPAREE DES RECETTES PREVISIONNELLES DU BP19 PAR RAPPORT AU BP18. 20	
D) EVOLUTION COMPAREE DES DEPENSES PREVISIONNELLES (BP19 PAR RAPPORT AU BP18) ...	21
E) PERSPECTIVES FISCALES	22
F) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET FPIC.....	22
G) FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNES	23
H) LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : LA FONCTION 812 AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL D'ALF.....	23
1) RESULTATS DE L'EXERCICE 2018.....	23
2) EVOLUTION PREVISIONNELLE DES BASES ET PRODUITS AVEC UNE EVOLUTION DES TAUX	23
3) PREPARER L'AVENIR EN ANTICIPANT SUR LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE DES REFORMES :	23
a) Les dispositifs qui ont une incidence sur la gestion des déchets :	23
b) Les conséquences pour la gestion locale des déchets	24
c) Une nécessité d'investir pour mettre en conformité la gestion des déchets	24
I) PROJECTIONS SUR LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE ET FINANCIERE D'ALF.....	25
1) LES HYPOTHESES PLURIANNUELLES SUR LES DEPENSES.....	25
2) LES HYPOTHESES PLURIANNUELLES SUR LES RECETTES	26
3) PROJECTION SUR LA CHAINE DE L'EPARGNE	26
4) LES PISTES D'AMELIORATIONS QUI ONT ETE ENGAGEES.....	28
5) UN TRAVAIL QUI RESTE A MENER	28
6) LA PLACE DES CHARGES OBLIGATOIRES AU SEIN DU BUDGET D'ALF	29
J) LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES	29
1) LE PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT D'ALF 2019-2021	29
2) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DU BUDGET GENERAL :	30
K) DE L'AMBITION A LA CAPACITE D'INVESTIR	31
1) EQUILIBRER LE SECTION DE FONCTIONNEMENT, COUVRIR L'ANNUITE DE LA DETTE PUIS INVESTIR	31
2) UNE DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUPERIEURE QUI MENACE L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31
3) UTILISER DE L'EPARGNE BRUTE POUR COUVRIR L'ANNUITE DE LA DETTE :	32
4) AFFECTATION DE RESULTAT : COUVRIR LE BESOIN D'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PUIS INVESTIR	32
5) LE RESULTAT 2018 : UN AMORTISSEUR POUR PASSER LES EXERCICES 2019 ET 2020 ?	32

a) Conséquence des scénarios sur l'emprunt.....	33
b) Emprunt et chaine de l'Epargne d'ALF	33
6) SYNTHESE DES PROPOSITIONS	34
7) DE LA NECESSITE DE REPORTER CERTAINS INVESTISSEMENTS.....	34
L) SYNTHESE DES CONSTATS ET DES PROPOSITIONS	35
1) METTRE EN ŒUVRE LES CONCLUSIONS : DEGAGER 150K€	36
a) GENERER DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36
b) MAITRISER LA DEPENSE ET GENERER DES ECONOMIES EN FONCTIONNEMENT.....	38
2) QUEL SCENARIO ADOPTER ?	38
3) PROPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2019:.....	39
ANNEXE 1 : MAQUETTE BUDGETAIRE2019 (FONCTIONNt)	40
ANNEXE 2 : LES MOYENS PAR POLE	43

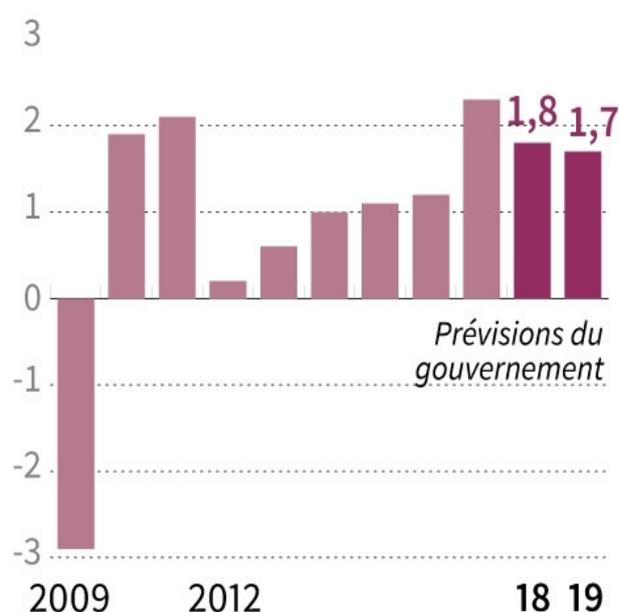
PARTIE 1 : NOTE DE CONJONCTURE

A) NOTE MACRO-ECONOMIQUE

1) LES PREVISIONS DE CROISSANCE

Croissance française

Évolution annuelle du PIB en %



Sources : Insee, gouvernement

© AFP

La croissance de l'économie française atteindra 1,7 % du PIB en 2018 et en 2019. Ainsi, pour la première fois depuis une décennie, l'économie française connaîtra une croissance supérieure à 1,5 % sur trois années consécutives.

Le gouvernement a retenu un scénario de trajectoire budgétaire qui conduirait à un déficit entre 2.4% et 3.2% du PIB. Autrement dit, en cas de contexte économique défavorable, la France serait sous la menace de l'ouverture d'une nouvelle procédure pour déficit excessif. La

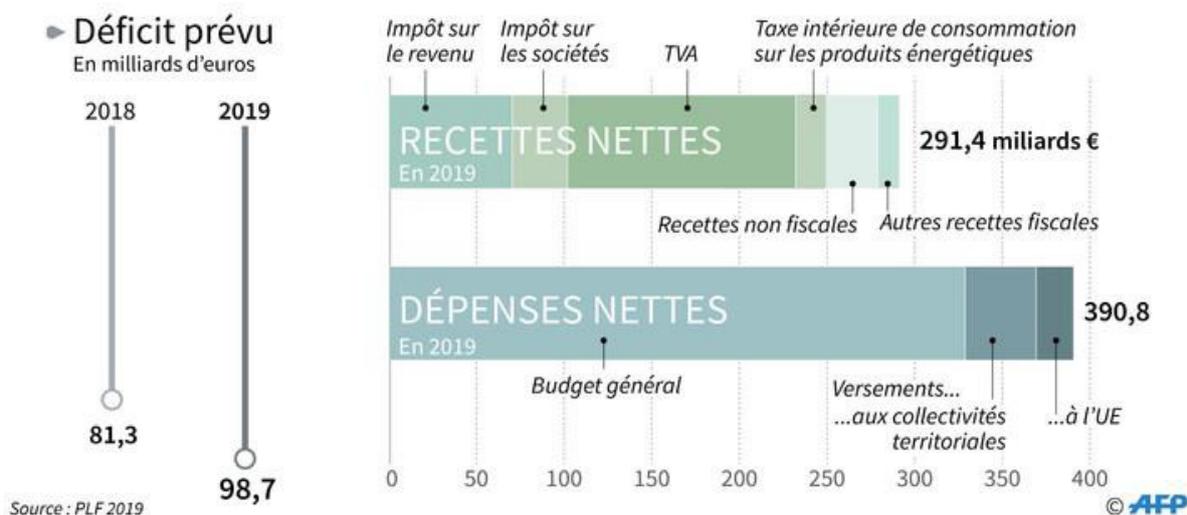
dette publique se rapprocherait par ailleurs de 100% du PIB.

2) LE DEFICIT PUBLIC REPARTIRAIT A LA HAUSSE

Les trois principaux facteurs qui expliquent l'augmentation du déficit :

- Reclassement de la SNCF (+3.2Mds d'€)
- Baisse du scénario de croissance
- Relâchement de l'effort de maîtrise de la dépense publique (+0.6% en volume)

98,7 milliards d'euros de déficit pour l'État en 2019



3) LA DETTE DE L'ÉTAT TOUJOURS CROISSANTE

En valeur absolue, la dette de l'Etat progresse à un rythme de 5%/an. L'encours de la dette prévisionnelle pour 2019 est de 1845 Mds d'€. La charge de la dette progresserait de 400 Millions d'€. Les intérêts de la dette représentant chaque année un volume avoisinant les 42 Mds.

4) INFLATION ET REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITIONS

Le niveau d'inflation est de +1.8% par an. La revalorisation des bases issue de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en novembre 2018 est plus favorable qu'en 2017 (0.4%) puisqu'elle atteint 1.2% en 2018.

Les impositions économiques (CVAE, CFE, IFR et TASCOT) verraient leur évolution fortement décélérer passant de 4.4% en 2017 à 0.6% en 2018.

LA CVAE enregistrerait une évolution limitée (0.8% soit 17.7 Mds d'€) et la TASCOT (-21% soit 0.7 Mds d'€) subirait le contrecoup de la réforme du calendrier de versement.

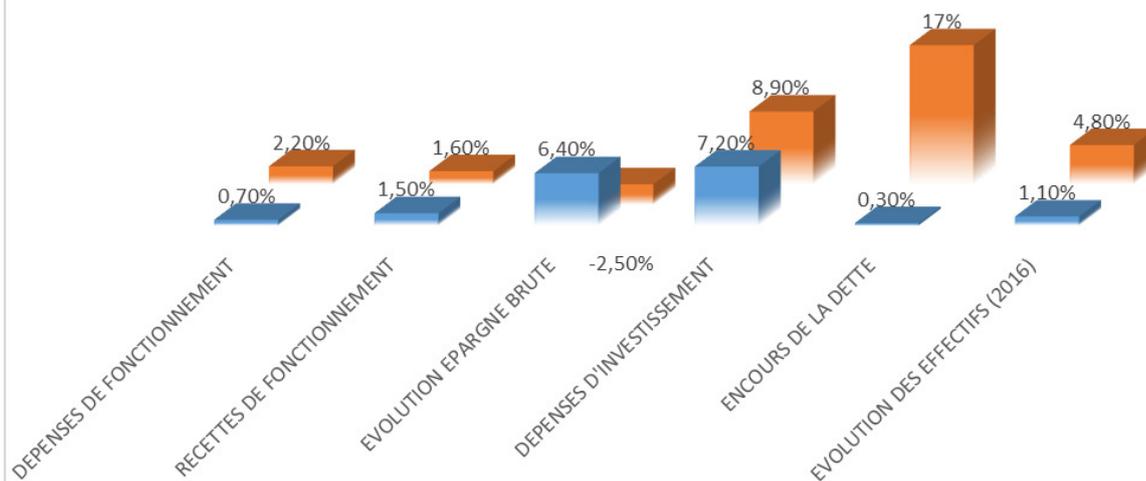
B) LOI DE FINANCES 2019 ET IMPACTS SUR LES BUDGETS LOCAUX

1) PANORAMA DE LA SITUATION DES COLLECTIVITES AU MOMENT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

BLOC COMMUNAL: EVOLUTION NATIONALE

DONNÉES PROVISOIRES PFL2019

■ COMMUNES ■ EPCI à FP



Au niveau communal

Au niveau local, les communes bénéficieraient en 2018 d'un net rebond de leur épargne brute (+6.4%). L'épargne nette communale s'élèverait à environ 6 Mds. Pour la seconde année consécutive, les dépenses d'investissement connaissent une forte hausse (+7.2% après 8.6% en 2017) et ce, malgré une faible progression de l'encours de la dette (+0.3%). L'investissement serait largement financé par la capacité d'autofinancement des communes.

Au niveau des groupements à fiscalité propre

Au niveau intercommunal, les constats sont inverses pour la section de fonctionnement. En effet alors que l'épargne brute des communes augmente en moyenne nationale, celle des EPCI à fiscalité propre diminue de près de 2.5%. Les intercommunalités ne cessent pas pour autant d'investir puisque leurs dépenses d'investissement ont progressé de 8.9% en 2018. Les dépenses de fonctionnement (38.6 Mds d'€) des EPCI progressent de 2.2% en 2018 contre 4.3% en 2017. Les dépenses de personnel progressent quant à elles de 4.9% entre 2017 et 2018 ce qui traduit la tendance de fond de transfert des agents des communes vers les intercommunalités. Pour les groupements, les recettes de fonctionnement (43.8 Mds d'€) de +1.6% sur 2018 ce qui est un ralentissement par rapport à 2017. Les recettes fiscales seraient en net ralentissement (+1.7% après + 7.1% en 2017). Conséquence directe de cette

situation; le recours à l'emprunt a été marqué sur 2018 avec une hausse très importante de près de 17% par rapport à 2017.

2) DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE LA LOI DE FINANCES 2019

a) Evolution des dotations de fonctionnement

Pour la première fois depuis 4 ans, les dotations globales versées aux collectivités locales ne baisseront pas en 2019. Le montant de DGF est stabilisé à 26.9 Mds répartis pour 18.3 Mds d'€ pour le bloc local (communes et EPCI) et 8.6 Mds d'€ pour les départements.

	Composition de la dotation forfaitaire des communes en 2014	Critères utilisés
5 composantes de la dotation forfaitaire	Dotations de base	POP DGF
	Dotations superficielles	Superficie
	Complément de garantie	Figé
	Compensation part salaires (CPS)	Figé
	Dotations Parcs Naturels	Superficie
2 écrêtements *	Ecrêtement du Complément de garantie	Potentiel fiscal/hab
	Ecrêtement de la compensation part salaires (CPS)	CPS
2 minoration appliquées à la dotation forfaitaire	Contribution au redressement des finances publiques 2014	RRF
	Participation au financement des missions de préfiguration	Dotations forfaitaires

* écrêtements permettant de financer les hausses de DGF liées aux variations de population et à l'évolution de l'intercommunalité

b) Une baisse significative des variables d'ajustements:

Le Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et la Dotation de Compensation de la Réforme Taxe professionnelle (DCRTP) seront ponctionnés à hauteur de 144M€.

64 M€ seront pris sur le bloc communal (EPCI+ communes) : 59 M€ sur le Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et 5 M€ sur la Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Le montant de minoration est réparti entre les collectivités au prorata du résultat réel de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017. (cf. Art 77 de la loi de finances 2015)

c) La « sortie en sifflet » de la DSR-cible

Rappel : Article L2334-20 du CGCT

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Cette dotation comporte trois fractions. La variation annuelle de la dotation de solidarité rurale est répartie par le comité des finances locales entre ces trois fractions :Bourg-centre, péréquation et cible (Cf L2334-21 à 22)

Si des communes sortent du dispositif « bourg centre » une possibilité de sortie en sifflet est créée et elles percevront la moitié du montant perçu l'année n-1.

d) Evolutions de la DGF Intercommunale : Fin de la DGF bonifiée

Le projet de Loi de Finances 2019 prévoit une fusion des enveloppes de DGF des différentes catégories d'EPCI. (métropoles, CU,CA ;CC). Cette disposition a pour conséquence l'abrogation de l'article L5214-23-1 du CGCT c'est-à-dire la suppression de la DGF Bonifiée.

Afin d'éviter des pertes importantes pour les EPCI, l'Etat prévoit de compenser par des attributions individuelles si DGF/habitant < 5 € en 2018. Sinon des règles de garantie et de plafonnement assurent un montant au minimum égal à 95% de la DGF de l'année précédente. Les mécanismes de garantie prévoient de maintenir le niveau de DGF identique aux EPCI qui ont un potentiel fiscal par habitant inférieur de 60% à la moyenne de sa catégorie.

e) Plafonnement du Coefficient d'intégration fiscale pour le calcul de la Dotation

Le CIF n'est plus pris en compte dans le calcul des DGF lorsqu'il est supérieur à 0.6. L'intégration des redevances assainissement et eau potable est prise en compte pour le calcul du CIF.

f) Encourager la création de communes nouvelles

Art 250 - Le pacte de stabilité de la DGF ainsi que la bonification de 5% ont été prolongés pour les communes nouvelles créées entre le 2 janvier 2019 et le 1er janvier 2021. Le plafond permettant à une commune nouvelle de bénéficier d'une majoration de 5% a été abaissé à 30 000 habitants (contre 150 000 jusqu'au 1er janvier 2019).

3) LOI DE FINANCES 2019 ET SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Globalement les enveloppes de dotations aux investissements augmentent de 1.8Mds d'€ (DSIL,DETR,DSIL). La LOLF19 modifie aussi les règles d'éligibilité de la DETR aux territoires ayant des densités jusqu'à 150 habitants/km2.

4) LOI DE FINANCES 2019 ET DISPOSITION FISCALES

a) Aménagement de la TEOM :

La définition des dépenses prises en compte pour le calcul du taux de TEOM est élargie : dépenses de fonctionnement + dotations aux amortissements n'ayant pas été financés par la taxe ou montants des investissements dont la dotation aux amortissements n'a pas été financée par la taxe.

b) Baisse de la TVA applicable aux prestations déchets suivantes (de 10 à 5.5%) :

Cette baisse concerne les activités de collecte séparée, collecte en déchèterie ; tri et valorisation matière.

c) Automatisation du FCTVA :

Il a été décalé au 1er janvier 2020 au lieu du 1er janvier 2019

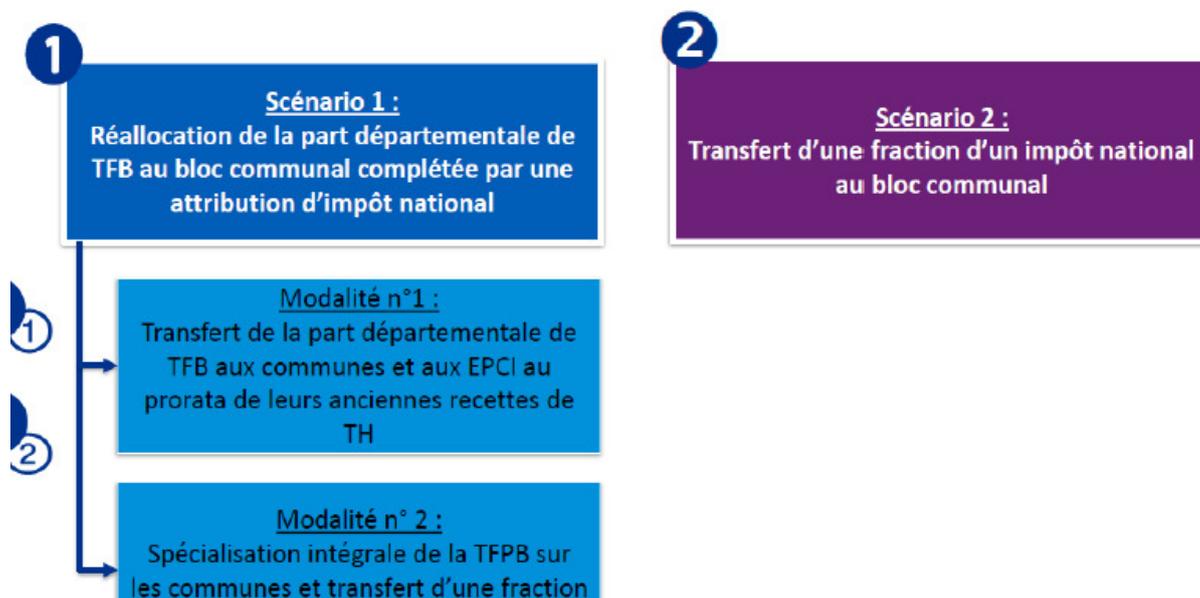
d) La suppression de la Taxe d'habitation ?

L'article 5 de la loi de finances 2018 a mis en place un dégrèvement progressif de taxe d'habitation pour 80% des ménages, à hauteur de 30% de la cotisation due en 2018, 65% en 2019 et 100% à compter de 2020.

Le conseil constitutionnel avait proposé la suppression de ce dégrèvement, considérant que si les valeurs locatives sur lesquelles repose la TH sont déconnectés de la réalité du marché, la réforme bien que constituant une mesure de pouvoir d'achat pour les ménages bénéficiaires :

- Ne réglerait pas la question de l'obsolescence des bases
- Affaiblirait le lien contribuables/communes
- Poserait une question d'égalité devant l'impôt (un impôt reposant sur un très faible nombre de contribuables)
- Serait financée in fine par les collectivités (le mécanisme de compensation n'étant pas encore assuré)

Deux scénarios de remplacement de la taxe d'habitation pour le bloc communal



Face aux réverses du conseil constitutionnel, dans cet « entre-deux », le gouvernement a annoncé la suppression pure et simple de la TH qui devrait intervenir au plus tard en 2021. A ce jour, aucune disposition législative ne permet de savoir si la suppression va être réellement opérée et comment la mesure sera compensée. La suppression de la TH impliquerait aussi, une révision des règles de plafonnement des taux des taxes locales.

C) LES MODIFICATIONS COMPTABLES PROPRES A ALF

1) Création de budgets annexes : ZA et EHPAD

Afin de répondre aux sollicitations du Trésorier sur les budgets qui tiennent une comptabilité de stocks, plusieurs budgets annexes ont été créés en 2019 :

- Création d'un BUDGET 42900 annexe spécifique : ZA DE MARSAC
- Création d'un budget 43900 annexe spécifique : ZA DE MARAT
- Le BUDGET 41900 : ZA DES BARTHES ne regroupe plus désormais que la zone concernée

2) Gestion du budget EHPAD par le CIAS

Un EHPAD ne peut se gérer directement par un EPCI, le contrôle de légalité avait alerté ALF à la fusion (1^{er} janvier 2017). Par conséquent l'EHPAD d'Olliergues sera géré dès le 1^{er} janvier 2019 par le CIAS intercommunal.

Comptablement le budget (M22) de l'EHPAD ne sera plus géré comme un budget annexe du budget général mais comme un budget annexe du budget autonome CIAS (46000). C'est à ces fins que le budget existant est dissout au profit du budget annexe 46100 Budget annexe EHPAD.

Dès le 1^{er} janvier 2019, c'est le conseil d'administration du CIAS qui aura en charge la gestion globale de l'établissement.

3) La fin du budget EPIC Tourisme

2019 marque le démarrage du nouveau mode de gestion de la compétence tourisme déléguée à l'association Maison du tourisme. La gestion globale de la compétence est confiée au conseil d'administration de l'association. Le budget EPIC 40900 n'a plus vocation à perdurer. Il sera conservé à minima pour solder la fin de gestion de ce budget mais sera supprimé en 2020.

4) La modification de la maquette comptable d'ALF (cf annexe 1)

Afin d'assurer une meilleure analyse politique et technique des sommes engagées dans le cadre budgétaire, une vaste modification de la maquette comptable a été conduite de Janvier à septembre 2018. La maquette présentée en annexe vient conclure cette démarche. Si ce changement important ne facilitera pas les comparaisons entre les exercices passés et présents, ce dernier permettra aux élus d'avoir une meilleure vision des crédits engagés par sous-service, service, pôles, budgets.

PARTIE 2 : PROSPECTIVES BUDGETAIRES ET ANALYSES

A) LE CONTEXTE 2018 : RAPPEL DU DERNIER DOB

Depuis la fusion, ALF connaît un effet de ciseaux important depuis 2017. Ce dernier s'aggraverait sur 2019, 2020. La section de fonctionnement ne permettait plus de libérer suffisamment d'autofinancement pour honorer des dépenses d'investissement déjà programmées.

Lors du DOB 2018, les élus intercommunaux validaient les principes de suivants :

- Couvrir le remboursement de l'annuité de la dette
- Dégager un autofinancement significatif pour continuer à investir
- Mobiliser un emprunt de 2 M€
- Limiter les créations de postes au strict règlementaire
- Lisser les investissements dans le temps

Afin d'améliorer l'épargne brute d'ALF, trois mesures principales avaient été décidées au moment du vote du Budget 2018 :

- L'attribution intégrale du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (917K€) – Le mécanisme retenu a été finalement celui du mode dérogatoire dit « dérogatoire à 30% » (+ 436K€)
- L'augmentation du taux de Contribution Foncière des Entreprises (+56K€)
- Une économie (- 311 K€) en section de fonctionnement

Malgré ces mesures, les prévisions budgétaires pluriannuelles laissent entrevoir des années délicates :

	2018	2019	2020	
CAF Brute	1 888 448,92 €	1 022 395,10 €	1 211 242,41 €	Dépenses gestion courante- Recettes de gestion courante
CAF Nette	893 684,93 €	-45 649,70 €	230 096,14 €	CAF Brute - Remboursement capital de la dette
Taux de CAF	4,28%	-0,20%	1,01%	CAF Nette/Recettes Réelles
Capacité de désendettement	5,5	11,2	8,5	CAF Brute/Montant de la dette globale
CAPITAL GLOBAL RESTANT DU	10 389 259,00 €	11 400 295,56 €	10 332 250,76 €	
ANNUITE EN CAPITAL DE LA DETTE	994 763,99 €	1 068 044,80 €	981 146,27 €	

Avec la répartition du FPIC à 100% pour ALF, les années 2019 et 2020 montraient qu'ALF rencontrait des difficultés pour couvrir l'annuité de sa dette.

Les évolutions budgétaires pressenties en 2019-2020 seront mis en perspectives du DOB 2018 qui avait été conçu avec une reversement intégral du FPIC.

B) LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 : UNE ANNEE PEU ORDINAIRE

Sous réserve des comptes de gestion

1) Le budget principal

Résultat EXCEDENT Fonctionnement CA18	1 989 007,43 €
Résultat DEFICIT Investissement au CA18	186 246,36 €
Résultat global	1 802 761,07 €

L'exercice 2018 restera marquée par l'attribution d'un reliquat de recettes fiscales exceptionnel de 1.3M€. (rattrapage 2011-2017 de CVAE ET CFE Sanofi). Cette recette n'était pas programmée au Budget primitif 2018.

L'exercice 2018 est aussi marquée par des forts taux de réalisation sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Taux de réalisation en fonctionnement (CA18/BP18):

- EN DEPENSES: 91%
- EN RECETTES: 101%
- EN RECETTES : 95% (sans la recette fiscale exceptionnelle: 1,3 M€)

Taux de réalisation en investissement (CA18/BP18):

- EN DEPENSES: 70 %

- EN RECETTES: 68 %

Cette recette exceptionnelle ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. L'épargne nette négative a été améliorée sur l'exercice 2018 mais ALF ne pourra pas compter sur cette manne sur les prochains exercices.

2) Les budgets annexes

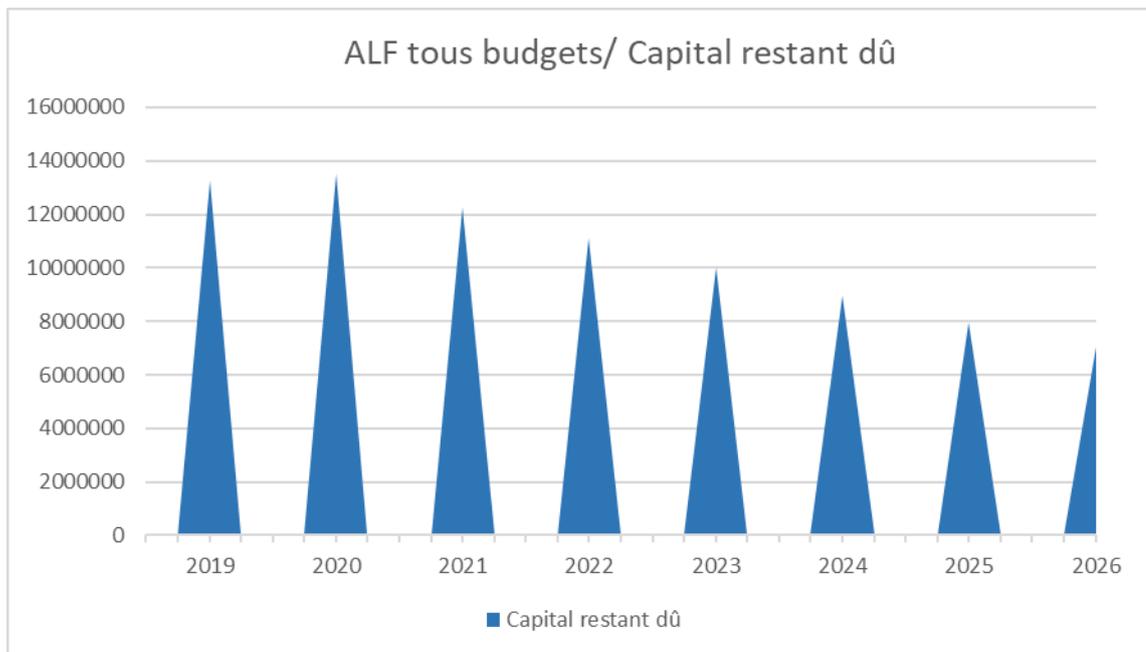
Sous réserve des CDG18

	Solde d'exécution de la section d'investissement		Resultat de fonctionnement		
Budget Principal	déficit	186 246,36 €	excédent	1 980 404,64 €	
BA Atelier Relais	excédent	433 388,91 €	excédent	69 135,33 €	
BA Gites d'ent	déficit	405 586,85 €	déficit	4 780,62 €	
BA Zones d'Activités	excédent	150 562,40 €	déficit	98 367,32 €	
BA Activités com	déficit	377 641,40 €	excédent	104 540,17 €	
BA SPANC	déficit	4 534,23 €	déficit	82 195,24 €	
BA Lotissement route de Beurr	déficit	69 533,27 €	déficit	65 114,69 €	
BA ALF Tourisme			excédent	25 113,28 €	
BA CIAS Ambert	excédent	15 577,70 €	excédent	51 435,97 €	
EHPAD	déficit	39 753,59 €	déficit	Dépendance	NV
			déficit	Hébergement	NV
			excédent	Soins	36 608,03 €

C) LE NIVEAU D'ENDETTEMENT

1) ENDETTEMENT GLOBAL D'ALF 2019

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions	Capital restant dû
2019	1 616 499,66 €	324 040,88 €	1 290 458,78 €	2 000,00 €	0,00 €	13 255 261,14 €



2) STRUCTURE DE LA DETTE GLOBALE

Les emprunts réalisés dans le cadre des budgets annexes sont des emprunts à taux fixes.

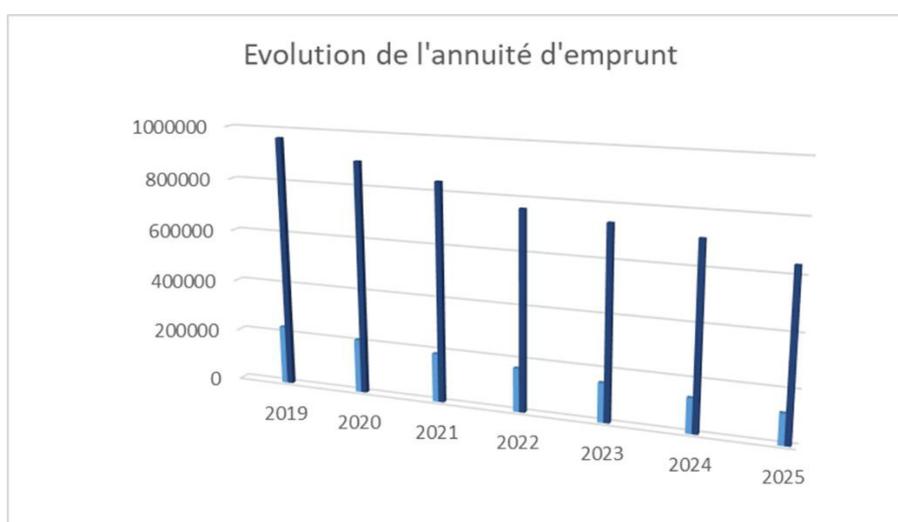
Cas du budget principal

Répartition du capital remboursé par nature de taux



3) ENDETTEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions	Capital restant dû
2019	1 194 267,10 €	226 844,15 €	965 422,95 €	2 000,00 €	0,00 €	9 610 320,50 €
2020	1 103 094,62 €	208 042,84 €	895 051,78 €	0,00 €	0,00 €	10 186 429,93 €
2021	1 027 140,87 €	187 658,98 €	839 481,89 €	0,00 €	0,00 €	9 291 378,15 €
2022	930 624,68 €	167 955,04 €	762 669,64 €	0,00 €	0,00 €	8 451 896,26 €
2023	885 993,88 €	150 364,56 €	735 629,32 €	0,00 €	0,00 €	7 689 226,62 €
2024	838 980,67 €	133 494,83 €	705 485,84 €	0,00 €	0,00 €	6 953 597,30 €
2025	757 513,90 €	117 744,90 €	639 769,00 €	0,00 €	0,00 €	6 248 111,46 €



4) POSITION d'ALF VIS-A-VIS DU RATIO DE SURRENDETTEMENT

ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (SANS PRODUITS EXCEPTIONNELS)
RATIO SURRENDETTEMENT

Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids global de la dette en capital par rapport au produit de fonctionnement de la structure. Le seuil d'alerte des collectivités se situe au-delà de 1.6.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
9610	8616	7693	8437	8609	8718	8766	8752	8680
20708	20297	20603	20778	20935	21145	21356	21570	21786
0,46	0,42	0,37	0,41	0,41	0,41	0,41	0,41	0,40

En volume, ALF a un encours de dette relativement limité. Cet indicateur permet d'illustrer le fait que si ALF est limitée pour recourir à l'emprunt ce

n'est pas du fait du poids global de sa dette mais plutôt de sa capacité à la rembourser (Epargne brute).

5) POSITION d'ALF VIS-A-VIS DE SA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
8616	7693	8437	8609	8718	8766	8752	8680
864	780	814	828	891	952	1014	1073
9,97	9,86	10,37	10,39	9,79	9,21	8,63	8,09

Globalement, ALF se situe dans la fourchette de capacité de désendettement. Ce ratio illustre que le problème principal d'ALF n'est pas le volume de la dette globale mais plutôt le volume de l'épargne brute libérée.

ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N
EPARGNE BRUTE (corrigée des produits exceptionnels)
Capacite de désendettement

PARTIE 3 : DE L'ÉPARGNE BRUTE A LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT

Avant de procéder aux analyses nécessaires à l'élaboration budgétaire 2019, plusieurs précautions d'usages sont à signaler. Les analyses fournies dans le DOB s'entendent :

- Sous réserve de la qualité des informations transmises: données au 25 février 2019
- Sous réserve de modifications de décisions d'ALF de dernière minute
- Sous réserve d'ajustements au CH73 liés aux Etats 1259 (15 Mars 2019)
- Sous réserve d'une évolution maîtrisée des budgets annexes
- Sous réserve de l'évolution des dépenses/recettes d'amortissements qui seront réévaluées au fur et à mesure de la révision de l'actif intercommunal

A) PRINCIPALES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU BP2019

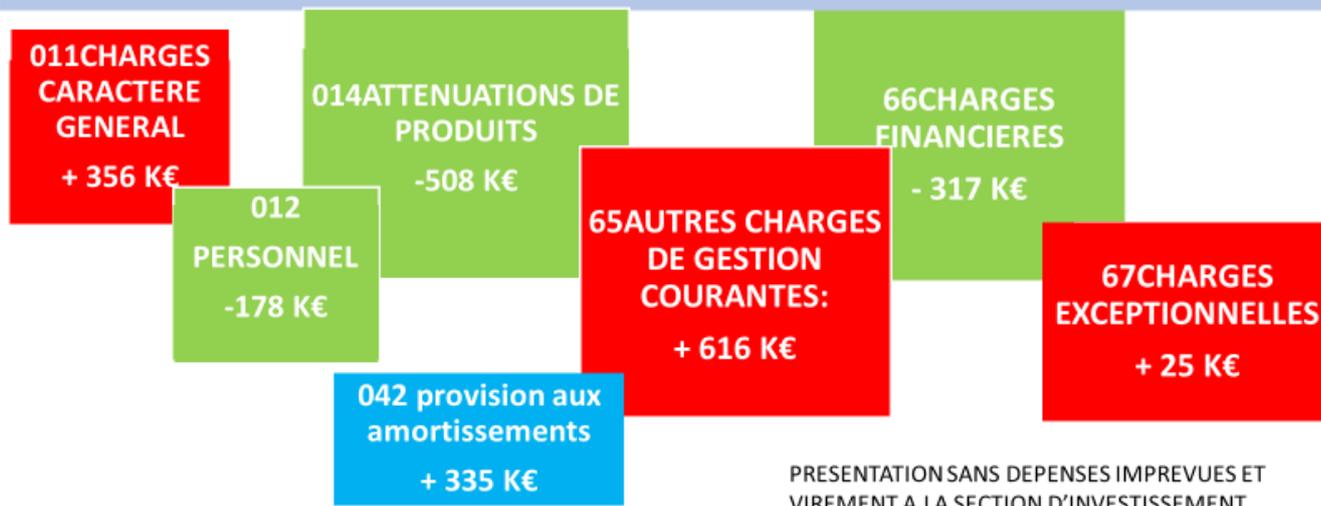
Suite à la présentation au bureau et en commission finances, le présent rapport est présenté avec quatre hypothèses principales :

1. Stabilité des taxes d'imposition des ménages (hors lissage et effet de la fusion)
2. Une répartition du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales selon la même méthode qu'en 2018 :
Dérogatoire 30%
3. La non intégration de la compétence ALSH et Mercredi d'Ambert en 2019
4. L'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (cf partie rapport)

B) EVOLUTION COMPAREE BP19 PAR RAPPORT AU BP18

EVOLUTION DES DEPENSES BP2019 / BP18

**UNE AUGMENTATION GLOBALE DES DEPENSES PREVISIONNELLES: + 329 K€
MAIS UN BAISSSE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : - 6 K€**



C) EVOLUTION COMPAREE DES RECETTES PREVISIONNELLES DU BP19 PAR RAPPORT AU BP18

Les principales évolutions 2019 reposent sur les décisions/propositions intégrées au budget primitif :

- Les délibérations des conseils municipaux sur les transferts de charges (Rapport 1 à 4 de la commission locale d'évaluation et de transfert de charges) génèrent une compensation de 591K€.
- La délibération modifiant les bases minimum de CFE génère une recette supplémentaire de 122K€
- La délibération du conseil modifiant le coefficient de TASCOM apporte une recette prévisionnelle supplémentaire de 7600 €
- La proposition du bureau de réduire l'enveloppe de subvention aux associations d'environ 15% génère une économie de 30K€.
- La proposition du bureau de porter le Taux de TEOM à 13% produit une recette de 348K€.
- La délégation de la compétence tourisme à la Maison du tourisme entraîne une récupération de la Taxe de séjour sur le budget principal d'ALF : +60K€

- La suppression du virement au budget de l'EPIC a un impact fort sur la dotation du budget général (-210k€) aux budgets annexes. En prévisionnel le virement est inférieur de 325 K€ au BP2018.

Budgets annexes	BP 2018	VIREMENT EFFECTIF	BP 2019
BA Atelier Relais			
BA Zones d'Activités BARTHES			
BA Zone d'activités MARAT			
BA Zone d'activités MARSAC			
BA Lot route de Beurrières			
BA SPANC M49	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BA Gites d'ent	50 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €
BA Activités com M4	300 000,00 €	175 000,00 €	185 000,00 €
BAUTO ALF Tourisme	210 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €
BAUTO CIAS Ambert	75 000,00 €	40 000,00 €	50 000,00 €
BANNEXE AU CIAS - Unité de Vie M22			
	585 000,00 €	425 000,00 €	260 000,00 €

- Le remboursement d'emprunts lourds et des renégociations de crédits contractés par les EPCI fusionnés libèrent +317K€
- La fin des temps d'activités périscolaires entraîne une baisse des dépenses d'environ 100K€

D) EVOLUTION COMPAREE DES DEPENSES PREVISIONNELLES (BP19 PAR RAPPORT AU BP18)

La principale évolution 2019 en volume constitue le transfert de la redevance au SDIS des communes à ALF. Ce transfert de 630K€ de charges vers la communauté de communes sera partiellement compensé par les attributions de compensations.

Autre évolution sensible, avec la délégation de compétence à la Maison du Tourisme, ALF versera annuellement un minimum de 465K€ à l'association. Cette participation se substitue partiellement (ALF conserve la gestion du patrimoine) à l'ensemble des dépenses/recettes mobilisées pour exercer ces missions au sein de l'EPIC.

Enfin l'ALF enrichit son offre territoriale, les délibérations prises en 2018 et les propositions 2019 pèsent sur le budget intercommunal avec une dépense supplémentaire de 356K€.

Les nouveaux projets :

Plan climat Air énergie, Programme Habitat PIG, Activ Ados, extension du portage de repas et du transport à la demande

Les intégrations 2017 qui ont un effet en 2018

Enseignement musical sur un exercice complet

Charges de fonctionnement de la piscine mieux maîtrisées dans le nouveau contexte

Les évolutions conjoncturelles

Inflation du Prix du carburant

Contrats territoriaux imputés en fonctionnement

E) PERSPECTIVES FISCALES

Sous réserves des états fiscaux 1259

CH73-Impôts et Taxes	produits 2019 au 30/01/19	produits 2018	Variation
73111-Taxes foncières et d'habitation	7 564 237,00 €	7 442 115,00 €	122 122 €
73112-CVAE	1 209 146,00 €	1 209 146,00 €	- €
73113-TASCOM	182 479,00 €	174 879,00 €	7 600 €
73114-IFER	182 344,00 €	182 344,00 €	- €
7318 - Autres impôts et taxes	70 000,00 €	1 284 361,00 €	- 1 214 361 €
73211-Attributions de compensations	178 823,49 €	31 544,21 €	147 279 €
73223-FPIC	435 600,00 €	435 600,00 €	- €
7331-TEOM	4 075 354,66 €	3 727 638,63 €	347 716 €
7337- Droits de stationnement (AAGV)	5 300,00 €	5 300,00 €	- €
7362- Taxe de séjour	60 000,00 €	0,00 €	60 000 €
7338 - Autres Taxes	- €	3 559,00 €	- 3 559 €
TOTAL	13 963 284,15 €	14 496 486,84 €	- 533 203 €
		Evolution prévisionnelle	-3,82%
		EVOLUTION HORS PRODUIT EXCEPTIONNEL	681 158,31 €
		Evolution prévisionnelle	5,16%

En l'état actuel des hypothèses, les recettes fiscales progresseraient de 5% (Hors effet du produit exceptionnel 2018). Les évolutions principales sont les modifications d'Attribution de compensation positive (147 K€), l'effectivité des bases minimums de CFE (+122K€) et l'évolution proposée de TEOM (347K€).

F) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET FPIC

DOTATIONS	Hypothèses 2019	2018	2017
DGF d'intercommunalité	892 381,00 €	892 381,00 €	897 019,00 €
DGF de compensation	959 795,00 €	959 795,00 €	980 265,00 €
TOTAL	1 852 176,00 €	1 852 176,00 €	1 877 284,00 €

Pour l'élaboration du DOB, conformément à la LOLF19, une hypothèse de stabilité a été proposée. Cependant une légère érosion serait à prévoir en raison de la baisse du nombre d'habitants. L'impact de la fin du régime de bonification n'est pas simulable à cette heure.

G) FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNES

Conformément à la présentation réalisée en commission finances, l'hypothèse de répartition du FPIC selon la même répartition qu'en 2018 a été retenue pour le DOB.

FPIC	2019	2018	2017
FPIC Scénario "dérogatoire 30%"	435 600 €	435 600,00 €	366 087,00 €

H) LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : LA FONCTION 812 AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL D'ALF

1) RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Sous réserve des CDG18

Résultat EXCEDENT Fonctionnement CA18	402 857,69 €
Résultat EXCEDENT Investissement au CA18	171 757,32 €
Résultat global	574 615,01 €

2) EVOLUTION PREVISIONNELLE DES BASES ET PRODUITS AVEC UNE EVOLUTION DES TAUX

TEOM (Imputation 7331)	Base	Taux	Produits
2016	29 646 866,00 €	12,20%	3 616 917,65 €
2017	30 068 032,79 €	12,20%	3 668 300,00 €
2018	30 554 415,00 €	12,20%	3 727 638,63 €
2019	31 348 882,00 €	13,00%	4 075 354,66 €

3) PREPARER L'AVENIR EN ANTICIPANT SUR LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE DES REFORMES :

a) Les dispositifs qui ont une incidence sur la gestion des déchets :

- Loi TEPCV
- Schéma territorial de gestion des déchets organiques
- Etude sur la redevance incitative

- Evolution de la Taxe générale sur les activités polluantes
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en cours d'élaboration,
- La feuille de route sur l'économie circulaire

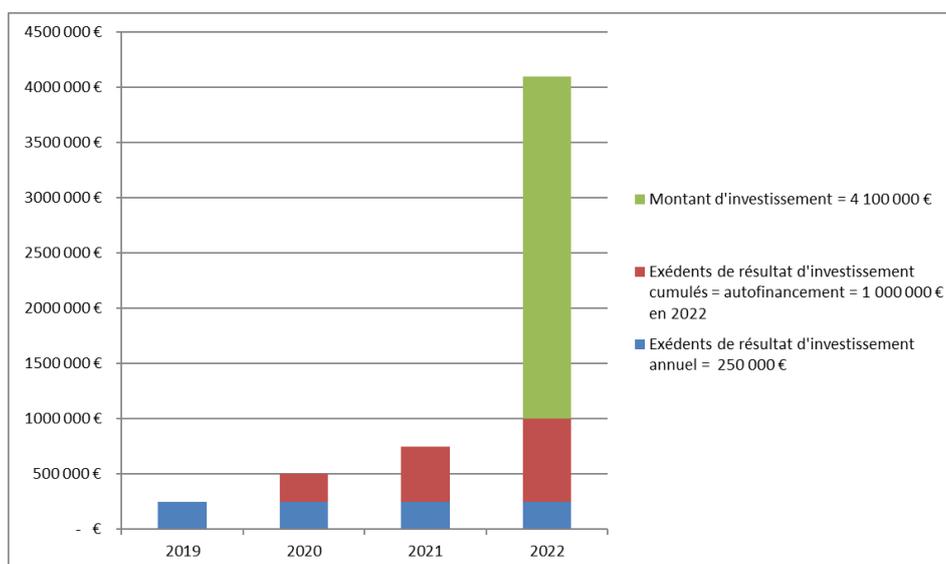
b) Les conséquences pour la gestion locale des déchets

- Passage en extension des consignes de tri en 2022.(plastique souple notamment)
- 10% de déchets en moins entre 2010 et 2020,
- 65% des déchets valorisés en 2025,
- Tri à la source des biodéchets d'ici 2024
- Baisse de – 50% des capacités d'enfouissement des déchets d'ici 2025
- Objectif de 25 millions d'utilisateurs à la Tarification incitative en 2025
- Mise en place de la Taxe générale sur les activités polluantes dès 2021

c) Une nécessité d'investir pour mettre en conformité la gestion des déchets

Une feuille de route provisoire a été projetée (en attendant le résultat des études sur la redevance incitative)

	Nombre	Cout Global TTC
Colonnes de TRI	700	2 100 000,00 €
Colonnes à verre	300	500 000,00 €
Camions de collecte	5	1 500 000,00 €
		4 100 000,00 €



L'ambition est de faire face aux investissements 2019....

- Véhicule BOM (584 K€)
- Equipements de déchetteries (100K€)
- Déchetterie ST GERMAIN (52K€)
- Déchetterie Arlanc (35,8K€)

...Et de préparer la période d'investissement majeure qui se dessine en constituant une épargne spécifique importante.

I) PROJECTIONS SUR LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE ET FINANCIERE D'ALF

1) LES HYPOTHESES PLURIANNUELLES SUR LES DEPENSES

La vague de la fusion passée, le paysage institutionnel et le partage des compétences se stabilisent à horizon 2020.

A moins de décisions nouvelles, les derniers blocs de compétences à intégrer sur ce mandat devraient être ceux de l'ALSH/Mercredi d'Ambert. Pour les besoins de la simulation les frais de fonctionnement de la piscine en gestion intercommunale ont aussi été simulés.

HYPOTHESES EVOLUTIONS TOTALES 2020	en K€
Charges caractères général (011)	164
Personnels (012)	136
AC (014)	-48
Produits des services (70)	95
Aides (74)	32

Sans présager des décisions de la Commission Locale d'évaluation et de transfert de charges (CLETC) et des conseils municipaux, les deux hypothèses citées plus haut ont été pleinement intégrées dès 2020.

De plus une évolution conjoncturelle des dépenses à 1%/an (hypothèse basse) a été simulée sur les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courantes.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
011 Charges à caractère général	4 418	4 742	5 601	5 821	5 879	5 938	5 997	6 057	6 118	6 179
012 Charges de personnel	6 208	6 987	7 117	7 324	7 397	7 471	7 546	7 622	7 698	7 775
014 Atténuations de produits	4 188	3 939	3 522	3 474	3 474	3 474	3 474	3 474	3 474	3 474
65 Autres Charges de gestion courante	2 597	2 051	2 966	2 996	3 026	3 056	3 086	3 117	3 148	3 180
67 Charges exceptionnelles	41	6	45	20	20	20	20	20	20	20
Autres charges/divers	0	0	0							
TOTAL	17 452	17 725	19 251	19 635	19 796	19 959	20 124	20 290	20 458	20 628
Croissance annuelle		1,56%	8,61%	1,99%	0,82%	0,82%	0,82%	0,83%	0,83%	0,83%
TOTAL CHARGES SANS EXCEPTIONNELLES	17 411	17 719	19 206	19 615	19 776	19 939	20 104	20 270	20 438	20 608

Données présentées en K€

2) LES HYPOTHESES PLURIANNUELLES SUR LES RECETTES

Données présentées en K€

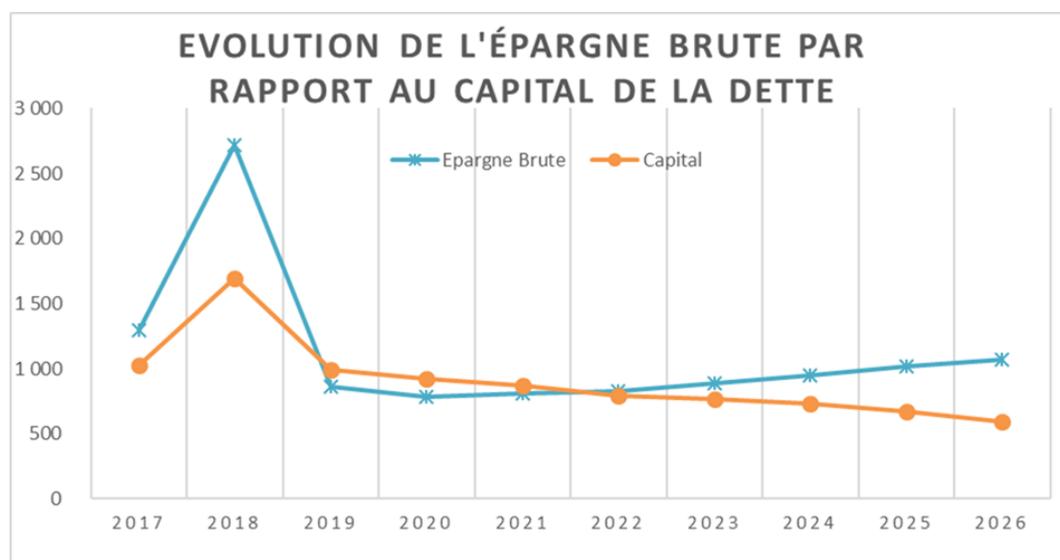
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
013 Atténuations de charges	112	170	103	80	50	0	0	0	0	0
70 Ventes	912	1 027	1 072	1 178	1 189	1 201	1 213	1 226	1 238	1 250
73 impôts et taxes	13 046	14 489	13 963	14 103	14 244	14 386	14 530	14 675	14 822	14 970
74 dotations et participations	4 672	4 496	4 622	4 700	4 747	4 795	4 843	4 891	4 940	4 989
75 Autres produits de gestion courante	525	526	537	542	548	553	559	564	570	576
76 Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77 Produits exceptionnels	350	137	319	100	100	100	100	100	100	100
78 Reprises provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	19 505	20 845	20 616	20 703	20 878	21 035	21 245	21 456	21 670	21 886
Croissance annuelle		6,87%	-1,10%	0,42%	0,85%	0,75%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
RESSOURCES SANS PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 155	20 708	20 297	20 603	20 778	20 935	21 145	21 356	21 570	21 786

De la même manière, une hypothèse de 1% d'évolution des recettes a été appliquée sur la vente de produits, les dotations/participations et des autres produits de gestion courante et fiscalité (effet des bases).

3) PROJECTION SUR LA CHAINE DE L'EPARGNE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	19 155	20 708	20 297	20 603	20 778	20 935	21 145	21 356	21 570	21 786
Charges de fonctionnement	17 411	17 719	19 206	19 615	19 776	19 939	20 104	20 270	20 438	20 608
Epargne de Gestion	1 744	2 989	1 091	988	1 002	996	1 041	1 086	1 132	1 178
Intérêts*	449	274	227	208	188	168	150	134	118	105
Epargne Brute	1 295	2 715	864	780	814	828	891	952	1 014	1 073
Capital	1 024	1 695	994	923	868	791	764	734	668	592
Epargne Nette	271	1 020	-130	-143	-54	37	127	218	346	481

Le constat est sans appel, Alf est dans une situation préoccupante vis-à-vis de son Epargne. En effet, la communauté de communes se retrouverait dès 2019 et pour une durée d'environ 3 ans dans l'incapacité de rembourser sa dette en capital. Cette situation n'est pas conforme au dernier alinéa de l'article 72 de la constitution.



Cette situation engendre trois difficultés théoriques majeures :

- ALF ne peut plus couvrir l'annuité de sa dette en capital sur plusieurs exercices : Dépenses fonctionnement > Recettes de fonctionnement
- ALF ne peut pas investir : ALF libère une Epargne nette négative sur trois exercices
- ALF ne peut pas recourir à l'emprunt sans améliorer sensiblement sa section de fonctionnement : ALF n'est plus solvable

Afin d'améliorer sa situation , ALF doit:

- Dégager 150 k€ en section de fonctionnement (dépenses ou recettes)
- Mobiliser au maximum le résultat de l'exercice 2018 pour couvrir la dotation aux amortissement (-1 027 k€)
- Continuer ses efforts d'économie non explorées en 2018

4) LES PISTES D'AMELIORATIONS QUI ONT ETE ENGAGEES

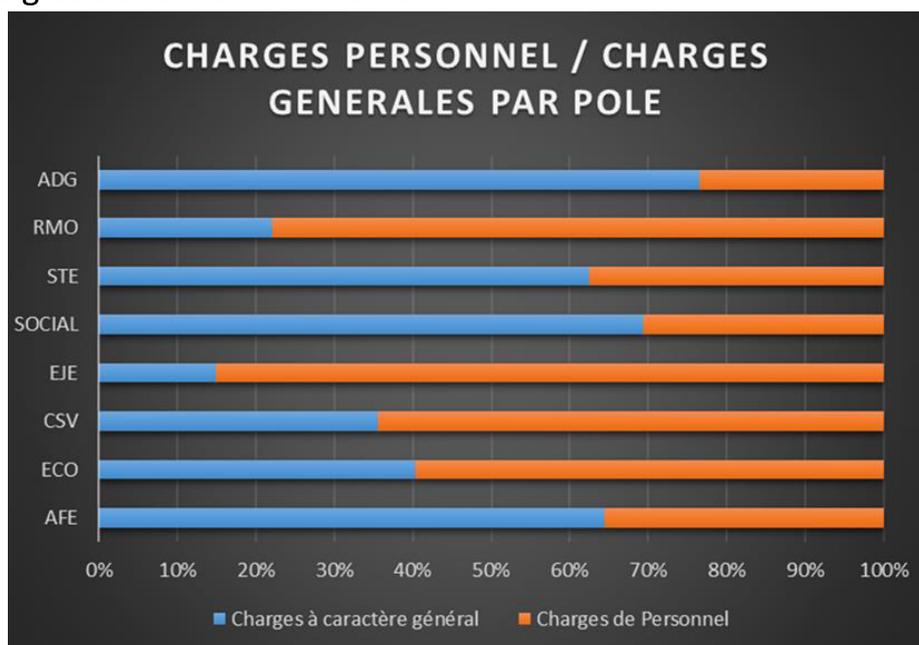
En 2018, conscients des projections pour 2019-2022, l'exécutif et les services ont travaillé sur les points suivants:

- Révision les contributions aux partenaires d'ALF (contributions au 6281)
- Renégociation une partie de sa dette d'ALF auprès du Crédit Agricole
- Evaluation des transferts de compétences (missions de la CLETC)
- Travail sur la fiscalité des entreprises (augmentation de la CFE)
- Travail sur les bases minimums de CFE et sur le coefficient TASCOM
- Ecriture du volet opérationnel de son pacte financier et fiscal (projet de territoire en cours d'écriture)
- Réduction de l'enveloppe de subventions aux associations
- Limiter le nombre d'ouverture de poste au strict domaine règlementaire (piscine notamment)
- Non pourvoir certains postes vacants

5) UN TRAVAIL QUI RESTE A MENER

En 2019,2020 l'exécutif travaillera sur les champs suivants

- Travailler la trajectoire budgétaire de la fonction Ressources Humaines au regard du périmètre de compétence stabilisé et du projet de territoire : projet d'administration en lien avec le projet politique : amélioration des process globaux de fonctionnement.



- Renoncer progressivement à certains locaux (mutualisation) et siège commun
- Céder la gestion de proximité de certains équipements aux communes (exemple des logements)
- Etudier la possibilité de cession de patrimoine

6) LA PLACE DES CHARGES OBLIGATOIRES AU SEIN DU BUDGET D'ALF

Malgré la fusion et l'émergence de nouveaux besoins, le ratio de rigidité de charges d'Alf est bon. En effet ce ratio permet d'analyser la place des charges de personnel et des intérêts de la dette par rapport au produit de fonctionnement.

Autour de 59%, la structure perd de sa liberté d'action puisque que ces charges incompressibles ne lui permettent plus de redresser facilement sa trajectoire.

RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES	
CHARGES DE PERSONNEL	
INTERET DE LA DETTE	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (SANS PRODUITS EXCEPTIONNELS)	
RATIO RIGIDITE DETTE	
SEUIL D'ALERTE	0,59

ALF conserve des charges de structures bien inférieures au seuil d'alerte puisque ces dernières ne représentent aujourd'hui qu'environ 36% des produits ; ce qui traduit une plus grande souplesse d'action en matière financière.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
6208	6987	7117	7324	7397	7471	7546	7622	7698	7775
449	274	227	208	188	168	150	134	118	105
19155	20708	20297	20603	20778	20935	21145	21356	21570	21786
0,35	0,35	0,36	0,37	0,37	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36

J) LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES

1) LE PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT D'ALF 2019-2021

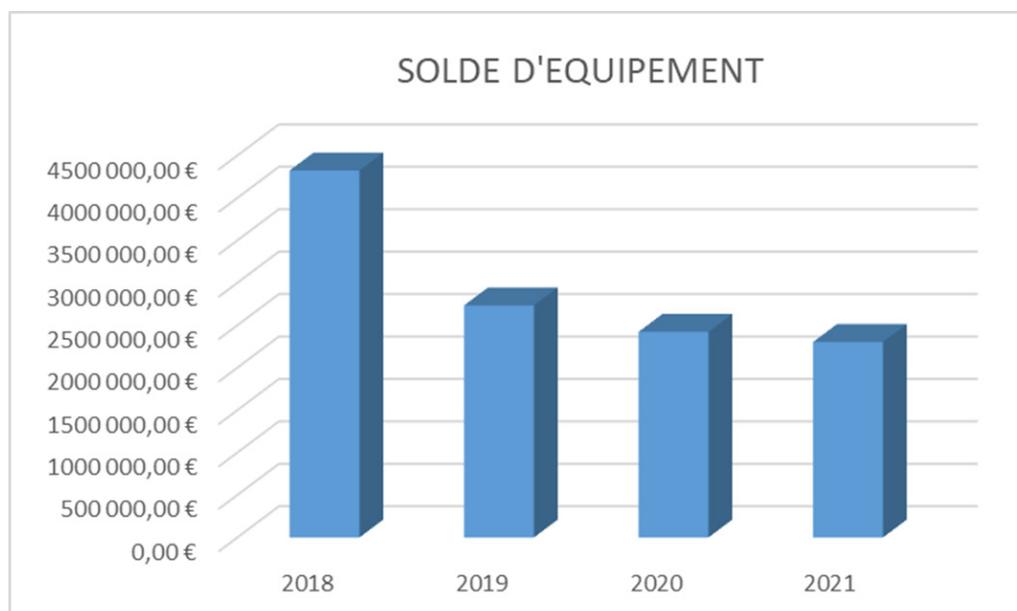
Le plan prévisionnel d'investissement a été réalisé suite au travail du bureau du 22 octobre 2018. Les investissements sont présentés ici par pôle selon la maquette comptable.

	BP 2019		BP 2020		BP 2021	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
AFE	752 226,00 €	819 556,00 €	270 782,00 €	204 313,63 €	300 000,00 €	135 976,00 €
STE	1 363 207,69 €	412 223,91 €	399 500,00 €	0,00 €	589 500,00 €	0,00 €
CSVA	3 707 860,49 €	2 910 130,00 €	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €
EJE	70 112,24 €	59 685,84 €	13 500,00 €	0,00 €	49 000,00 €	26 500,00 €
RMO	54 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	58 000,00 €	0,00 €
ECO	2 462 076,00 €	1 041 658,41 €	3 247 316,00 €	1 498 241,00 €	2 006 389,00 €	1 018 128,00 €
SOCIAL	99 404,42 €	9 000,00 €	30 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
ADG	416 092,00 €	937 521,70 €	443 792,00 €	350 000,00 €	806 292,00 €	350 000,00 €
TOTAL	8 924 978,84 €	6 189 775,86 €	4 484 890,00 €	2 061 554,63 €	3 834 181,00 €	1 530 604,00 €

La communauté de communes a connu un exercice 2018 avec un effort d'investissement important (solde d'équipement de 4,3M€). Le recours à l'emprunt a permis de financer ces investissements à hauteur de 2M€.

		SOLDE D'EQUIPEMENT
SOLDE DES DEPENSES d'EQUIPEMENTS 2018	4 323 694,23 €	2018 4 323 694,23 €
SOLDE DES DEPENSES d'EQUIPEMENTS 2019	2 735 202,98 €	2019 2 735 202,98 €
	-1 588 491,25 €	2020 2 423 335,37 €
		2021 2 303 577,00 €

Le cycle d'investissement se poursuit en 2019 mais avec un solde d'équipement inférieur : Les dépenses prévisionnelles d'investissement avec 8.9M€ restent élevées mais le montant des recettes attendues est nettement plus fort avec 6.2M€. Ceci s'explique notamment grâce au solde des subventions attendues sur les projets « Piscine » ; TEPCV ainsi que la MSAP de Viverols.



2) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DU BUDGET GENERAL :

Les gros chantiers :

- Fin du chantier Piscine: 2,913 M€ en dépenses et 2,42 M€ de recettes
- Aménagement espace aqualudique: 504 K€ et 334 K€ de subventions

- Démarrage de la MSAP de Cunlhat: 1,5 M€ en dépenses et 246 K€ de recettes
- Gîte des Pradeaux: 550 K€ et 14K€ de recettes
- Projet de la médiathèque d'Ambert: 106 K€ et 77 K€ de recettes
- Fin de la MSAP de Viverols : 100 K€ en dépenses et 115 K€ en recettes
- Voiries Forestières: Le Brugeron (135 K€), Chemintrand (181 K€), L'Ormet (102 K€)
- Fin du TEPCV ALF: 164 K€ en dépenses et 604 K€ en recettes
- Fin du TEPCV Haut Livradois : 140 K€ de recettes

Les Subventions aux Particuliers

- Façades (13K€)
- Habiter mieux (70K€)

Les chantiers divers

- Acquisition de matériel pour la piscine: 44 K€
- Espace culturel – projection : 51 K€ pour 31 K€ de recettes
- Véhicule de portage de repas: 30 K€
- Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage: 27K€
- Multiple rural de Bertignat: 85 K€
- Révision et modification de PLUI: 56 K€ pour Ambert et Vallée de l'Ance

K) DE L'AMBITION A LA CAPACITE D'INVESTIR

1) EQUILIBRER LE SECTION DE FONCTIONNEMENT, COUVRIR L'ANNUITE DE LA DETTE PUIS INVESTIR

L'analyse de la section de fonctionnement a permis de démontrer qu'en 2019, ALF ne pourrait pas produire d'Épargne nette pour investir. Cependant ALF peut -elle continuer à investir ?

Le résultat de l'exercice 2018 permettrait à ALF de continuer son cycle d'investissement. Devant l'ampleur de l'ambition en investissement (9M€) une fois les réserves épuisées, à ressources constantes, les années 2020 à 2022 risqueraient de n'offrir aucune nouvelle perspective.

2) UNE DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUPERIEURE QUI MENACE L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chaque année ALF doit libérer plus de 1.15M€ net pour abonder la dotation aux amortissements. Cette situation nécessite de croiser l'analyse financière et

l'analyse budgétaire. En effet, une fois le capital de la dette remboursé, ALF doit équilibrer sa section de fonctionnement en libérant plus de 1.15M€.

Si le résultat 2018, permet d'équilibrer sans peine le budget, ce ne sera vraisemblablement pas le cas en 2020 et 2021. En d'autres termes, c'est le résultat 2019 qui conditionnera la possibilité d'équilibre budgétaire 2020.

Sans décision importante sur des recettes supplémentaires, ALF se trouve dans une situation de grande vulnérabilité pour 2020 : non seulement ALF ne couvrira plus l'annuité de la dette mais celle-ci ne pourrait plus équilibrer son budget.

3) UTILISER DE L'EPARGNE BRUTE POUR COUVRIR L'ANNUITE DE LA DETTE :

Dans la situation où ALF ne dégage pas suffisamment de CAF Brute pour couvrir l'intégralité du capital de la dette, l'hypothèse retenue (Epargne Brute < Capital de la dette) est minimaliste à savoir le reversement intégral (Virement à la Section d'Investissement) de l'Epargne Brute: 864 K€

4) AFFECTATION DE RESULTAT : COUVRIR LE BESOIN D'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PUIS INVESTIR

FONCTIONNEMENT: Resultat de clôture 2018	1 980
FONCTIONNEMENT : BESOIN DE LA SECTION (002)	1 021
INVESTISSEMENT: REPORT EN I068	959
DEFICIT D'INVESTISSEMENT (HORS RAR)	186

En 2019, pour équilibrer la section de fonctionnement, ALF doit dégager 1.021 M€. (déficit d'amortissement + dépenses imprévues de 150 K€ - Ressources exceptionnelles)

Le résultat 2018 sera donc majoritairement affecté au Chapitre 002 de la section de fonctionnement pour 1.021K€. Sans ce report en section de fonctionnement le solde de la dotation aux amortissements 1.151 M€ ne serait pas couvert.

Après couverture du besoin d'équilibre de la section de fonctionnement (1021 K€), ALF dispose de 959 K€ pour la section d'investissement

5) LE RESULTAT 2018 : UN AMORTISSEUR POUR PASSER LES EXERCICES 2019 ET 2020 ?

Dans une hypothèse où ALF redeviendrait solvable, une modélisation de l'emprunt a été réalisée.

Trois scénarios se dégagent :

- Le scénario 1 privilégié par la commission finances consiste à reverser l'intégralité du résultat 2018 en section d'investissement ;
- Le scénario 2 consiste à ne couvrir que le déficit d'investissement (186K€)
- Le scénario 3 est intermédiaire. Il consiste à observer une répartition pour moitié sur la section d'investissement et pour moitié sur la section de fonctionnement. (500K€ en section d'investissement) : Outre l'effet de levier en investissement, **l'intérêt de ce dispositif serait d'éviter d'avoir un résultat de fonctionnement 2019 trop négatif qui empêcherait de réaliser l'équilibre en 2020.** Cette hypothèse reste conditionnée par la réalité des dépenses engagées sur l'exercice et ne garantit en rien son efficacité en 2020.

a) Conséquence des scénarios sur l'emprunt

			SI	S2	S3
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	Dépenses d'équipement (204,20,21,23)	8 920	8 920	8 920
		Déficit d'investissement reporté (001)	186	186	186
		Dépenses d'amortissement (040)	267	267	267
		Remboursement Dette (1641,27)	994	994	994
		Total dépenses investissement	10 367	10 367	10 367
	R E C E T T E S	ÉPARGNE BRUTE (VSI= 021)	864	864	864
		FCTVA (10222)	933	933	933
		Subventions (13)	5 252	5 252	5 252
		Recettes d'amortissement (040)	1 418	1 418	1 418
		Report Résultat (1068)	959	186	500
		TOTAL INTERMEDIAIRE INVESTISSEMENT	9 426	8 653	8 967
		EMPRUNT (1641)	941	1 714	1 400
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	10 367	10 367	10 367

Selon le scénario, les hypothèses de recours à l'emprunt varient de 941K€ à 1.7M€.

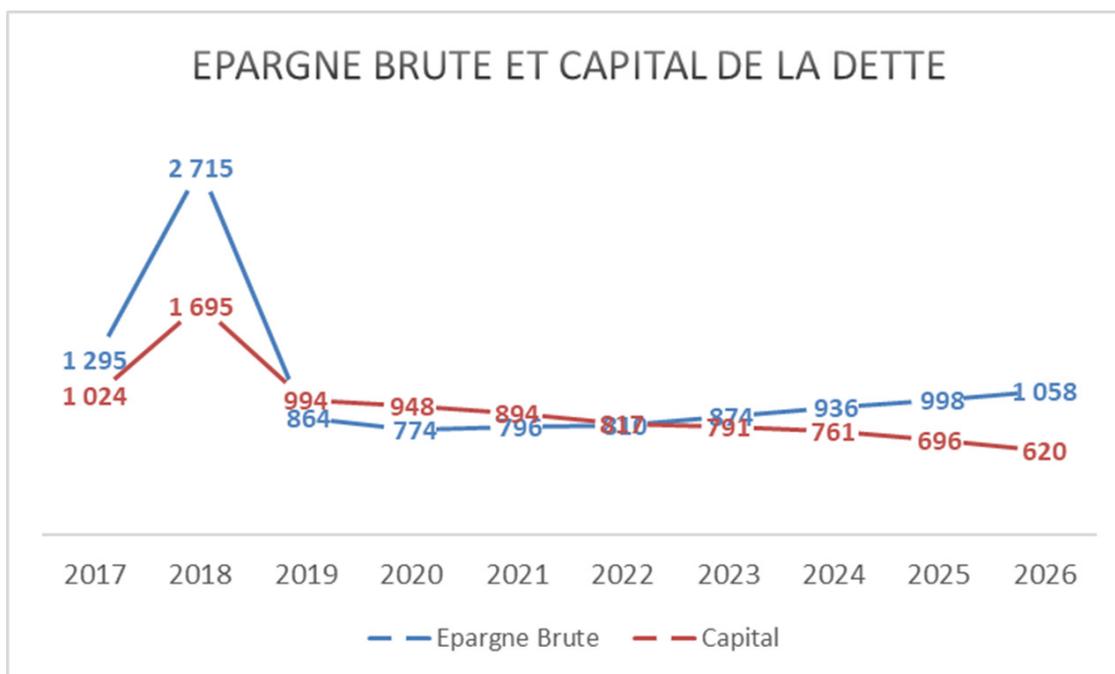
Si le résultat d'ALF est utilisé comme amortisseur pour les exercices suivants ; ce choix aura une conséquence mécanique sur l'emprunt et donc sur l'épargne d'ALF.

b) Emprunt et chaîne de l'Épargne d'ALF

Exemple : Chaîne de l'épargne avec 1M€ d'emprunt

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	19 155	20 708	20 297	20 603	20 778	20 935	21 145	21 356	21 570	21 786
Charges de fonctionnement	17 411	17 719	19 206	19 615	19 776	19 939	20 104	20 270	20 438	20 608
Epargne de Gestion	1 744	2 989	1 091	988	1 002	996	1 041	1 086	1 132	1 178
Intérêts*	449	274	227	214	206	186	167	150	134	120
Epargne Brute	1 295	2 715	864	774	796	810	874	936	998	1 058
Capital	1 024	1 695	994	948	894	817	791	761	696	620
Epargne Nette	271	1 020	-130	-174	-98	-7	83	175	302	438

Avec un emprunt supplémentaire, ALF est une année de plus dans le rouge



6) SYNTHESE DES PROPOSITIONS

Afin de ne pas dégrader davantage la situation de la section de fonctionnement, ALF pourrait:

- reporter encore une partie des investissements inscrits sur 2019 en 2020
- mobiliser une partie du résultat de l'exercice 2018 en investissement
- mobiliser une partie du résultat 2018 comme amortisseur pour limiter le risque de déséquilibre 2020.
- attendre la réalisation concrète des investissements (taux de réalisation) pour décider de recourir ou non à un nouvel emprunt

7) DE LA NECESSITE DE REPORTER CERTAINS INVESTISSEMENTS

Afin de limiter la dégradation de la section de fonctionnement, ALF pourrait reporter des projets (dépenses/recettes) qui n'ont pas connu de

commencement d'exécution, d'ordre de service. A ce jour la liste les projets dans ce cas sont peu nombreux :

- Gîte des Pradeaux: 549 188 € au BP19 pour 13652 € de recettes
- Médiathèque d'Ambert: 105 060 € au BP19 pour 76 920 € de recettes
- PIG: Subventions habiter mieux: 70 000 €

L'effet global de cette mesure serait de 634 K€ sur le budget d'investissement 2019 (724K€ de dépenses pour 90,5 € de recettes)

			SI	S2	S3
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	Dépenses d'équipement (204,20,21,23)	8 196	8 196	8 196
		Déficit d'investissement reporté (001)	186	186	186
		Dépenses d'amortissement (040)	267	267	267
		Remboursement Dette (1641,27)	994	994	994
		Total dépenses investissement	9 643	9 643	9 643
	R E C E T T E S	ÉPARGNE BRUTE (VSI= 021)	864	864	864
		FCTVA (10222)	933	933	933
		Subventions (13)	5 161	5 161	5 161
		Recettes d'amortissement (040)	1 418	1 418	1 418
		Report Résultat (1068)	959	186	500
		TOTAL INTERMEDIAIRE INVESTISSEMENT	9 335	8 562	8 876
		EMPRUNT (1641)	308	1 081	767
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	9 643	9 643	9 643
F C O E N O T N M T N I N E	c e t t	002 - Report Résultat de fonctionnement	1 021	1 794	1 480

Dans l'hypothèse de report, en fonction du virement au 1068, l'emprunt oscillerait entre 308K€ et 1.1M€.

Le bureau communautaire propose de retenir le scénario 3.

L) SYNTHESE DES CONSTATS ET DES PROPOSITIONS

Après analyse de la préparation budgétaire 2019, les conclusions validées par l'exécutif et la commission finances sont proposées au conseil communautaire :

LES CONSTATS & ACTIONS EN SYNTHÈSE

CONSTAT: UN NIVEAU D'ÉPARGNE BRUTE PREOCCUPANT (< ANNUITÉ EN K DE LA DETTE) QUE L'ON MOBILISE POUR COUVRIR LE CAPITAL DE LA DETTE

CONSTAT: UN RESULTAT 2018 QUI PERMET D'ÉQUILIBRER LE BUDGET MAIS UN RISQUE IMPORTANT SUR LES ÉQUILIBRES 2020-2021

CONSTAT: LE TRAVAIL RÉALISÉ EN 2018 PERMET DE LIMITER LA DÉRIVE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

ACTION: MOBILISER LE RESULTAT 2018 ENTRE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT POUR LIMITER L'EMPRUNT ET PRÉPARER L'ÉQUILIBRE 2020

ACTION: UNE PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LA TEOM

ACTION: DÉGAGER 150 K€ SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (DÉPENSES/ RECETTES)

ACTION: REPORTER 634 K€ D'INVESTISSEMENT

ACTION: EMPRUNT : LIMITER LE RECOURS À L'EMPRUNT EN UTILISANT LE RESULTAT 2018 POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT PUIS AJUSTER EN FIN D'EXERCICE.

1) METTRE EN ŒUVRE LES CONCLUSIONS : DÉGAGER 150K€

Pour la commission finances, il est nécessaire de dégager 150K€ sur la section de fonctionnement. Il s'agit d'agir sur les deux leviers à savoir les dépenses et les recettes.

a) GENERER DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

HYPOTHESE 1 : AGIR SUR LA FISCALITE DES MENAGES (Bases 2018)

La communauté de commune stabilise ses compétences, étend les services sur l'ensemble du territoire, les tarifs d'accès au service restent inchangés, les transferts de charges ne couvrent qu'une partie du coût des services transférés :

Une évolution simulée de l'imposition ménage de 2% engendrerait une recette supplémentaire de 148K€ par rapport à 2018.

TAXES MENAGES	Taux 2018	Taux simulé	Evolution TAUX	Gain net produits
TH	11,45%	11,68%	2,00%	83 232 €
TFB	2,04%	2,08%	2,00%	14 500 €
TFNB	9,15%	9,33%	2,00%	5 033 €
CFE	26,29%	26,82%	2,00%	45 361 €
TOTAL				148 126 €

Sur les impôts ménages, sous réserve des états fiscaux, à titre informatif cette hypothèse représenterait une évolution de 3.73€/an/habitant (population INSEE) soit 31c/mois. (hors effet du lissage)

HYPOTHESE 2 : AGIR SUR LA REPARTITION DU FPIC = PROPOSER UN REGIME DEROGATOIRE AU-DELA DES 30% AVEC UNE ACCORD UNANIME DES CONSEILLERS

Les conditions de majorité requise semblent rendre compliquée la proposition allant au-delà des 30% dérogatoires.

2019	2018	2017
435 600 €	435 600,00 €	366 087,00 €

HYPOTHESE 3 : AGIR SUR LA TARIFICATION DES SERVICES

Agir sur les recettes générées par les services rendus par ALF implique un travail plus fin en fonction des services, de la politique d'accès et du projet de territoire. L'hypothèse présentée ci-dessous est une hypothèse globale. Si elle était validée par le conseil communautaire, chaque vice-présidence devrait la décliner dans ses domaines de délégations. Bien entendu, l'objectif global serait décliné différemment selon les services rendus (conditions de ressources, Typologie de services)

RECETTES SERVICES ALF		Hypothèse d'augmentation de 5%	
SERVICES	BP 2019	BP2019 + 5%	
APN	59 000,00 €	61 950,00 €	
OM ET RESOM	137 452,00 €	144 324,60 €	
PRD	468 553,15 €	491 980,81 €	
LOGEMENTS	41 770,00 €	43 858,50 €	
BUS MONTAGNE (TAD)	8 000,00 €	8 400,00 €	
MSAP	4 600,00 €	4 830,00 €	
BATIMENTS (Atelier et Gîte)	8 691,00 €	9 125,55 €	
ALSH	51 000,00 €	53 550,00 €	
CRECHE	65 000,00 €	68 250,00 €	
LOCATION TEPCV	3 000,00 €	3 150,00 €	
SANTE	6 000,00 €	6 300,00 €	
CULTURE (entrée festivals)	33 216,00 €	34 876,80 €	
PISCINE	60 000,00 €	63 000,00 €	
ECOLE MUSIQUE	65 600,00 €	68 880,00 €	
GENDARMERIE	25 700,00 €	26 985,00 €	
SERVICES ASSO	34 000,00 €	35 700,00 €	
GITES TOURISTIQUES	450,00 €	472,50 €	GAIN
	1 072 032,15 €	1 125 633,76 €	53 602 €

En tout état de cause, cette analyse permet d'illustrer la faiblesse des marges de manœuvre globale sur ce sujet. Une augmentation de 5% des tarifs globaux apporterait 54K€ à ALF.

b) MAITRISER LA DEPENSE ET GENERER DES ECONOMIES EN FONCTIONNEMENT

Dans la période post-fusion, ALF a fait face à l'augmentation de son champ de compétence, au transfert partiel de moyen et à la baisse du soutien de l'Etat. **En 2018, plus de 300K€ ont été retirés du Budget prévisionnel principalement au chapitre 011.**

Comme nous l'avons décrit plus haut, ALF souhaite mettre en œuvre ses compétences en veillant à une égalité d'accès pour les citoyens sur l'ensemble de l'EPCI. Le développement des compétences entraîne mécaniquement une augmentation des dépenses de fonctionnement qui ne sont pas totalement compensées par les transferts de charges opérées (Question des périmètres élargis).

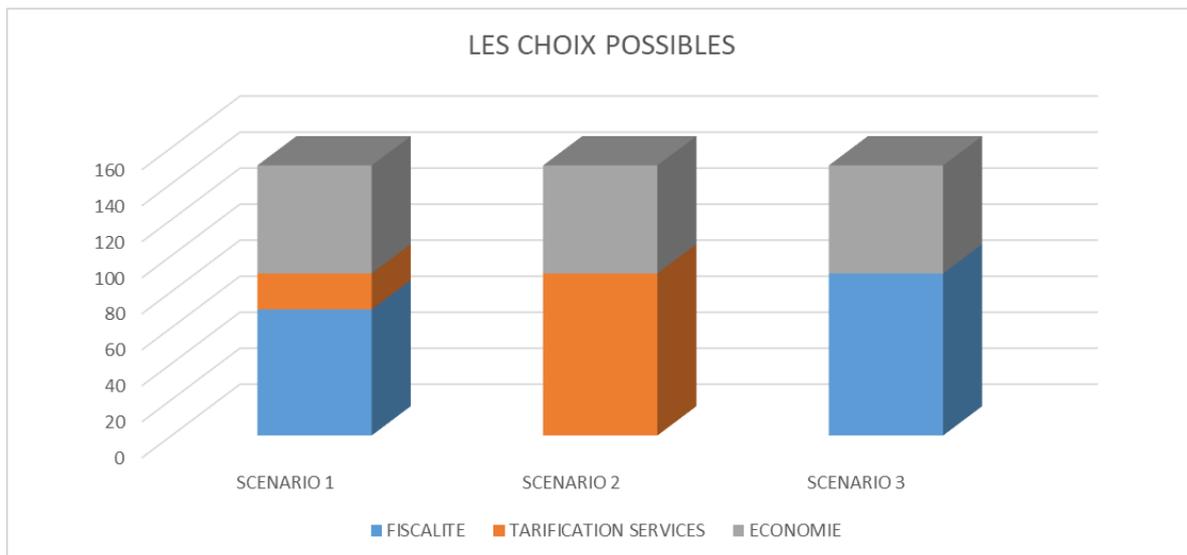
La proposition qui peut être faite est que l'ensemble des nouvelles actions 2019-2020 soit retardée pour permettre de le mettre en œuvre dans de meilleures conditions.

HYPOTHESE 4: MAITRISE ET DIMINUTION DE LA DEPENSE

- En dehors des nouvelles compétences, gel des embauches (2019-2020) sauf sur les fonctions supports essentielles et transversales (Fonction bâtiment)
- Retarder car les opérations sont toutes lancées (PCAET-PIG-Eude Redevance-Etude CT...)
- Etudier la création d'un siège unique pour ALF (Charges de 49K€ annuel) sans bâtiments annexes
- Economiser 60 K€ sur les dépenses prévisionnelles d'ALF (Hors charges de personnel)

2) QUEL SCENARIO ADOPTER ?

en K€	SCENARIO 1	SCENARIO 2	SCENARIO 3
FISCALITE	70	0	90
TARIFICATION SERVICES	20	90	0
ECONOMIE	60	60	60
TOTAL	150	150	150



3) PROPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2019:

- Le bureau communautaire propose de voter le BP2020 avant les élections municipales
- Le bureau communautaire propose de recourir au levier fiscal en 2020
- Le bureau communautaire propose de reconduire le mécanisme de répartition du FPIC 2018 en 2019
- Le bureau communautaire propose d'engager pendant l'exercice 2019 une mission avec chacun des pôles pour réviser la politique tarifaire d'ALF: Portage de repas, piscine, accès aux services culturels...(Ces modifications ne seront donc pas intégrées au BP2019)
- Le bureau communautaire propose un gel des embauches sur 2019 et 2020 sauf sur les fonctions supports essentielles (Bâtiments ALF)
- Le bureau communautaire propose d'étudier dès 2019, la création d'un siège administratif unique
- Le bureau communautaire propose de réaliser une économie de 60K€ sur les charges de fonctionnement d'ALF.

ANNEXE 1 : MAQUETTE BUDGETAIRE 2019 (FONCTIONNt)

POLE 1 : AGRICULTURE / FORET / URBANISME / ENERGIE

POLE (N)	SERVICE (N+1)	SOUS-SERVICE (N+2)	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
AFE	GENERAL AFE		020	
	AGRICULTURE - FORET	FORET	90	
		AGRI	92	
	CONTRATS DE RIVIERE	CTDA	833	
		CTDM	833	
		CTANCE	833	
	GEMAPI		831	
DOC URBANISME		820		
Habitat - Energie	HABITAT	70		
	ENERGI	93		

POLE 2 : ECONOMIE / TOURISME

POLE (N)	SERVICE (N+1)	SOUS-SERVICE (N+2)	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
ECO	GENERAL ECO	ANIM ECO	90	
		AIDE COM	94	
	COMMERCES ET MULTIPLES RURAUX	HALLE COM	90	08-Commerce
		COM BEURRIERES	90	
		BOUL BRUGERON	90	
		AUB FORIE	90	
		GITE LES PLAINE	90	
		MULTIPLE STE CA	90	
		MULTIPLE BERTIG	90	
		ATELIER ST AMAN	90	09-Atelier Decoupe
		RESSOURCERIE	90	10-Ressourcerie
		EPICERIE ST CLE	90	
		CHÂTEAU COM	90	
		CASINO MARS	90	
		BAT BONNA	90	
		HABITAT LA CHAU	90	
	MSAP	MSAP VI	96	
		MSAP OL	96	
		MSAP SG	96	
		MSAP CU	96	
		ATEL NUM VI	96	
		ATEL NUM OL	96	
		ATEL NUM SG	96	
		ATEL NUM CU	96	
	Tourisme	GENERAL TOURISME	95	
		BATIMENTS OT	95	
		GITE TOURISTIQ	95	
		VAC PRABOURE	95	
		SPL LA O et AUB COL DU BEAL	95	11-La O
		APN	414	
POLE PLEINE NATURE		414		
HERBERG CORAL	95			

POLE 3 : CULTURE / SPORT & VIE ASSOCIATIVE

POLE (N)	SERVICE (N+1)	SOUS-SERVICE (N+2)	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA	
CSV	BATIMENTS CULTURE ET PATRIMOINE	MANUF IMAGES	322		
		SITE MONTELOUX	322		
		GARE ARLANC	314		
		AUTRES SITES	324		
	ACTION CULTURELLE	FESTIVAL MONTELOUX			
		MBM	33		
		SAISON CULTURELLE			
	SERVICE AUX ASSOS		025		
	SUBVENTION CULTURE ET SPORT	SUB SPORT	41		
		SUB CULTURE	33		
	LUDOTHEQUE POINT DE LECTURE	RÉSEAU AMBERT		321	
		RÉSEAU CUNLHAT			
		RÉSEAU HAUT LIVRADOIS			
		RÉSEAU OLLIERGUES			
		RÉSEAU ARLANC			
	PISCINE		413		
ACTION ET PATRIMOINE		33			
SPORT - EVENEMENTIEL		411			
ENSEIGNEMENT MUSICAL	ECOLE DE MUSIQUE		311		
	INTERV MUSICALE MS				
	PROJETS SCOLAIRES				
	PROJETS INTERNES ALF				

POLE 4 : ENFANCE / JEUNESSE

POLE (N)	SERVICE (N+1)	SOUS-SERVICE (N+2)	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA	
EJE	SUBVENTIONS EJE		025		
	AIDE A LA PARENTALITE		63		
	AIDE A LA SCOLARITE		213		
	CRECHE	CRECHE Arlanc		64	
		CRECHE Marat			
	RAM	RAM Arlanc		64	
		RAM Cunlhat			
		RAM Eglisolles			
		RAM Marat			
	ALSH	ALSH Arlanc		421	
		ALSH Cunlhat			
		ALSH Eglisolles			
		ALSH Fournols			
		ALSH Marat			
TAP	TAP Cunlhat		255		
	TAP Eglisolles				
	TAP Fournols				
	TAP Marat				
	TAP Arlanc				

POLE 5 : SOCIAL

POLE (N)	SERVICE (N+1)	SOUS-SERVICE (N+2)	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
SOC	BUS DES MONTAGNES	BM Arlanc	815	
		BM Ambert		
		BM Vallée de l'Ance		
		BM Haut Livradois		
		BM Cunlhat		
		BM LPA		
		BM Olliergues		
	TAD	815		
	PORTAGE DE REPAS	PRD Arlanc	61	
		PRD Ambert		
		PRD Vallée de l'Ance		
		PRD Haut Livradois		
		PRD Cunlhat		
		PRD LPA		
PRD Olliergues				
SANTE	SANTE	510	18-Santé	
SOLIDARITE	ASSOC INSERTION	523		
	SUB SOC	025		
	GENS DE VOYAGE	524		
BIEN VIEILLIR		61		

POLE 6 : SERVICES TECHNIQUES

POLE (N)	SERVICE (N+1)	SOUS-SERVICE (N+2)	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
STE	ISDND	ISDND TVA	812	
		ISDND SANS TVA		
		ISDND MIXTE		
	TRI	TRI TVA	812	07-ordures menageres
		TRI SANS TVA		
		TRI MIXTE		
	OM	OM TVA	812	07-ordures menageres
		OM SANS TVA		
		OM MIXTE		
	REDUC DECHETS	REDUC DECHETS TVA	812	07-ordures menageres
		REDUC DECHETS SANS TVA		
		REDUC DECHETS MIXTE		
	BATIMENT		820	
	MAT TEPCV		822	
	GENDARMERIE	GEND ST AMANT	71	
		GEND ST GERMAIN	71	
	CHAUFFERIE LE BRUGERON		71	
	LOG LOCATIFS	LOG CHÂTEAU	71	
		MELEZES	71	
		LOG LE BRUGERON	71	
	LOG SOCIAUX	LOG SOC LA CHAP	71	06-logements sociaux
LOG SOC CHAMBON		71		
LOG ST GERVAIS		71		
LOG SOC OLLIERG		71		
LOG SOC GARE AR		71		
LOG SOC BEURRIE		71		
LOG SOC BROUSSE		71		
LOG SOC CEILLOU		71		
LOG SOC LE BRU		71		
LOG SOC CHAUM		71		
LOG SOC DOM		71		
LOG SOC DORE		71		
LOG SOC MARAT		71		
LOG SOC MARSAC		71		
LOG SOC MAYRES		71		
LOG SOC ST PIER	71			
LOG SOC VERTO	71			
BUDGET SPANC	Service Eau Potable et Assainissement			

POLE 7 : RESSOURCES & MOYENS

POLE (N)	SERVICE (N+1)	SOUS-SERVICE (N+2)	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
RMO	SERVICES AUX COMMUNES	AIDE COMMUNE	96	
		SERVICIE REMPLACEMENT	96	
	SIG		96	

POLE ADG : ADMINISTRATION GENERALE

POLE (N)	SERVICE (N+1)	SOUS-SERVICE (N+2)	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
ADG	Direction générale	PROJET	020	
		SUB ADG	025	
		ADMIN	020	
	RH		020	
	COM - ACCUEIL		020	
	PARC AUTO		020	

ANNEXE 2 : LES MOYENS PAR POLE

